

Mon très honorable ami ne peut prétendre qu'une tonne de la houille russe a déplacé une semblable quantité des importations de la Grande-Bretagne.

Puis il a cherché adroitement à se protéger sous le manteau de sir Wilfrid Laurier. En 1902 sir Wilfrid Laurier a proposé la préférence britannique.

Une VOIX: Non, en 1897.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): En 1897. Lorsque cette préférence fut présentée pour la première fois, ce n'était pas dans le but d'obtenir quelque chose en échange. C'était une offre de plein gré, faite dans l'espoir qu'elle profiterait au Canada. Quiconque maintiendrait qu'il n'avait pas à cœur l'intérêt du Canada en négociant des conventions avec la Grande-Bretagne et les dominions, serait dans l'erreur. Nous sommes tous en faveur du Canada avant tout.

Un MEMBRE: Non, non.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Cette devise adoptée par mes honorables amis durant la dernière campagne électorale était une tentative de leur part de s'approprier ce qui ne leur a jamais appartenu le moins du monde. Ils ont réussi à leurrer le pays. Pour la première fois depuis quarante ans que je suis dans la vie publique et que je prends part à des élections, ils reconnaissaient qu'ils avaient une certaine affection pour le Canada plus même que pour la mère patrie. Ils se sont toujours vantés d'être le parti du loyalisme, le parti qui prenait la défense de l'empire. Mais cette fois, "le Canada d'abord" était leur cri de guerre; tout le reste était secondaire. Qu'aurait-on dit de mon chef et de ses amis, de quel horion n'auraient-ils pas été assaillis par les membres de la droite, s'ils avaient pris cette attitude? Mais il n'en demeure pas moins que toutes nos conventions commerciales, peu m'importe avec qui, doivent toujours avoir pour condition première une ample protection de nos intérêts. Le ministère de sir Robert Borden, celui de sir Wilfrid Laurier, tous ceux qui ont précédé le Gouvernement actuel, n'ont jamais pensé autrement.

Que mon très honorable ami ne croie pas qu'il va revêtir le manteau de sir Wilfrid Laurier, et je vais expliquer pourquoi dans un instant. Il a déclaré que tous les ministres d'outre-mer ont appuyé sa demande pour que cela fût une entente, un marchandage de la part de tous les autres dominions par l'intermédiaire de leurs représentants à la conférence impériale. J'ai examiné les procès-verbaux, bien que pas très soigneusement, mais je n'ai lu nulle part que les représentants des

dominions à l'exception de ceux du Canada, après avoir eu soin d'augmenter les tarifs avant leur départ pour la conférence, aient jamais laissé entendre que c'était leur intention. Cela était réservé à ce Gouvernement qui a pris la précaution, comme mon très honorable ami l'a déclaré cet après-midi, de hausser le tarif afin d'être en état de marchander. Puis le premier ministre a ajouté: "Nous avons agi exactement comme M. Robb, lorsqu'il négociait la convention de commerce avec l'Australie, aurait fait lui-même, s'il n'en avait été empêché par des membres de son propre parti. Se trouve-t-il un honorable collègue qui prétendra que M. Robb ait jamais par sa conduite ou ses paroles manifesté l'intention de hausser le tarif contre la Grande-Bretagne ou les autres dominions? Jamais. Mon très honorable ami a besoin d'être bien renseigné à ce sujet. La proposition de M. Robb consistait à augmenter le tarif général afin de donner aux Australiens une préférence sur notre marché, mais mon très honorable ami ne peut en aucune manière soutenir qu'il n'a fait qu'imiter sir Wilfrid Laurier et l'honorable M. Robb, lorsqu'il a pris sur lui de hausser les droits sur les marchandises anglaises. N'est-il pas étrange de voir comment le ministère s'y prend pour augmenter le commerce canadien à une époque où, chacun le sait, le besoin s'en fait sentir plus que jamais. Qu'avons-nous fait à la session spéciale? Nous nous sommes hâtés pour permettre à nos délégués d'assister à la conférence, et obtenir quelques bons résultats pour notre pays. Mais qu'ont-ils fait? D'abord, ils ont porté à 22½ p. 100, sans mentionner l'addition d'un droit spécifique de 3 cents la livre, le tarif sur les tissus de coton imprimés et teints, que nous importions de Grande-Bretagne jusqu'à concurrence d'une valeur de 4 millions de dollars, et sur lesquels nous jouissions d'une préférence britannique de 20 p. 100. Sur les filés de laine, dont nous importions de Grande-Bretagne une valeur d'un million de dollars, ils ont abaissé le droit de 12½ p. 100 à 10 p. 100, mais ont ajouté un droit spécifique de 10 cents la livre.

Sur les draps peignés et les serges que nous avions dégrevés à 27½ p. 100 le mois de mai précédent, on a relevé le droit à 30 p. 100 et ajouté encore un droit spécifique de 25c. la livre. Les bas dont nous avons importé de la Grande-Bretagne pour une valeur de près de 3 millions de dollars. . .

M. GOTT. Des bas blancs.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Les bas blancs, oui. Les bas importés de la Grande-Bretagne étaient admis en franchise; les bas blancs. C'était le sujet de reproche de l'honorable député de Weyburn (M. Young).